



EDITO : Être ou ne pas être Charlie

Impossible de ne pas évoquer les crimes perpétrés contre Charlie Hebdo et les autres victimes anonymes.

Mais quel rapport avec un journal syndical CGT ?

À première vue, on est tenté de penser que le drame n'a aucun rapport avec la cause syndicale et le militantisme. Et pourtant ; au-delà des premières réactions, sous le coup de l'émotion, on se doit désormais de réfléchir aux causes qui ont généré ces attentats.

Les médias se sont emparés illico des questions de religion et de liberté d'expression. Mais qui, jusqu'à présent, a vraiment posé une réflexion sur la véritable source de ces dérives fondamentalistes de jeunes Français ?

À la connaissance de la Cigogne, personne dans les médias audiovisuels, ni chaîne de TV, ni station de radio.

D'abord, entendons nous bien sur la définition des populations impactées par le phénomène. Il ne s'agit pas uniquement (même si, pour les attentats de début janvier, c'est le cas) de jeunes issus de l'immigration des pays de confession musulmane. On a vu de jeunes Français convertis partir pour la Syrie et qui ne sont issus d'aucune immigration.

Le point commun entre ces jeunes, c'est avant tout un niveau social proche du pied de l'échelle et une absence de perspectives d'avenir. Depuis trente ans l'intelligentsia dominante explique qu'il n'y a aucune alternative à la mondialisation de l'ultra-libéralisme, que c'est la fin de l'histoire, qu'il n'y a pas d'autre perspective que la compétitivité, la perte des acquis, le recul de l'âge de la retraite, que l'individualisation de la protection sociale, etc. . . et elle a réussi à convaincre une grande majorité de nos concitoyens que nous vivons la fin de l'histoire et des utopies. Nous le mesurons par l'effondrement du militantisme politique et syndical, par la pensée unique qui fait s'amalgamer les partis politiques modérés entre eux et qui aboutit à un sentiment de continuité dans l'échec et les inégalités grandissantes malgré les alternances gouvernementales.

Les extrémistes de toute obédience ont compris qu'en proposant d'improbables paradis ils restaurent l'utopie nécessaire à notre jeunesse qui souffre.

La question n'est pas de savoir si on est ou si on n'est pas Charlie.

La question est de savoir si nous accepterons encore longtemps que le dogme ultralibéral du fric tout puissant continue d'appauvrir et de radicaliser nos jeunes.

D'ailleurs, une seule catégorie sociale n'a pas manifesté son empathie pour les victimes et son attachement à la liberté d'expression ; le MEDEF et les grands patrons avaient autre chose à faire : **de l'argent.**





Ce n'est pas parce que l'illustration de l'édito est absente de notre une que nos dessinateurs sont restés les bras croisés 😊

Et, issu de notre site national, ce dessin dédié par Cabu



dédicace réalisée par Cabu à une militante de la CGT Finances Publiques qui l'a mise à disposition pour un hommage

CTL : Volet "suppressions d'emplois"

Le 6 janvier 2015 s'est tenu le premier CTL de l'année (le dernier de 2014, en réalité, mais sans que les instances dirigeantes n'aient le temps de le convoquer en 2014) durant lequel le verdict est tombé : 27 suppressions d'emplois nettes pour le Bas-Rhin.

Réjouissons-nous cependant ! Les dégâts ont été limités cette année par l'action extraordinaire du meilleur d'entre nous. Il semblerait que monter sur une chaise et demander des emplois puisse permettre d'avoir des résultats, finalement. Par ses discours habiles et son argumentation hors-normes, il a permis de sauver les meubles et limiter la casse.

Et ce n'est pas la fin des bonnes nouvelles. En particulier pour les missions protégées des suppressions (la vérification, par exemple). En effet, elles sont protégées, elles n'ont donc rien à craindre. Ne dit-on pas, après tout, qu'il s'agit de missions renforcées ! Or, comme chacun le sait, atténuer une diminution d'emplois, ça s'appelle renforcer une mission.

D'ailleurs, que nos collègues assis en face de chaises vides et d'ordinateurs éteints n'aient aucune crainte : à la direction aussi, ces problèmes se font sentir. Comme dit : "On a un emploi d'AFiP vacant, il est occupé par un AFIPA."

Dormez donc, braves gens, et n'ayez crainte. Le soleil se lèvera à nouveau bleu sur vos services. Super DRFiP y veille.



Honnêteté intellectuelle.

Tous les agents de la DGFIP ont été destinataires (tiens, comment est-ce possible), du message d'annonce de la parution du dernier numéro, non pas de Charlie Hebdo, mais du journal interne de l'administration fiscale, le n° 27 de e-FiP. Cette nouvelle feuille de chou de propagande, explique comme de coutume à tous les agents, que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, et élude bien entendu savamment la dure réalité qu'est en fait, le quotidien des collègues de la DGFIP. La casse du service public, le manque de moyens, le gel des salaires, l'inégalité devant l'impôt, la fraude fiscale, tout cela est gentiment ignoré. Si cette presse était foncièrement honnête, elle aurait par exemple, et le cas n'est pas unique, loin de là, évoqué le récent jugement en faveur de Rémy GARNIER inspecteur vérificateur, à l'origine de l'affaire CAHUZAC, contre l'administration fiscale. Heureusement que la Cigogne est là pour réparer cet oubli sans aucun doute involontaire des rédacteurs d'e-FiP ... en offrant à ses lecteurs, l'article intitulé **«COLUMBO REHABILITÉ»** de Dominique RICHARD, journaliste du journal le Sud-Ouest, rendant justice au vérificateur.

"L'État est condamné pour avoir nui à la réputation de Rémy Garnier, agent du fisc sanctionné qui cherchait à savoir si Jérôme Cahuzac avait un compte en Suisse. Muté d'office, averti, suspendu, placardisé, relégué, discriminé ? Pendant les dix dernières années de sa carrière, l'inspecteur des impôts du Lot-et-Garonne Rémy Garnier en a vu de toutes les couleurs. Des années de vexations, d'humiliations et de brimades destinées à casser un fonctionnaire réfractaire à l'injustice, dont le seul tort était finalement d'avoir un sens de l'équité fiscale nettement plus développé que celui de ses supérieurs.

En 2008, le ministre du Budget d'alors, l'UMP Éric Woerth, lui avait infligé un avertissement pour avoir voulu vérifier avant tout le monde si le député PS de Villeneuve-sur-Lot, un certain Jérôme Cahuzac, détenait un compte non déclaré en Suisse. À l'époque, la chasse aux parlementaires fraudeurs n'était pas encore ouverte, et les croisés de la transparence étaient jetés sans ménagement aux oubliettes.

Réhabilitation : épaulé dans son combat à armes inégales par l'avocat agenais Me Michel Gonelle, mais désespérément seul devant la machine administrative qui voulait le broyer, celui que ses pairs surnommaient « Columbo » au temps de sa splendeur n'a jamais lâché prise, portant sans relâche le fer dans la plaie des dysfonctionnements des services fiscaux.

Le 17 décembre dernier, pour la treizième fois, il a fait mordre la poussière au ministère des Finances. Si les précédentes décisions annulaient pour l'essentiel des sanctions répétées et non fondées, ce dernier jugement rendu par le tribunal administratif de Bordeaux est d'une tout autre teneur. Il sonne comme une réhabilitation. En condamnant l'État à lui verser 62 350 euros au titre de réparation des préjudices subis, les juges ont reconnu que l'ancien limier du fisc avait fait l'objet de décisions illégales qui avaient eu des « répercussions sur ses conditions d'existence » et « porté atteinte à sa réputation ». 62 350 euros, cela peut paraître peu au regard d'un parcours professionnel brisé net et de dix ans passés entre amertume et dépression. En 2001, sa hiérarchie l'avait foudroyé pour ne pas avoir retenu un commentaire sur les faveurs dispensées ...

(Suite en page 5)

(suite de la page 4)

... à la coopérative France Prune, dont le redressement fiscal avait été effacé à la suite d'une intervention de Jérôme Cahuzac.

Acharnement : mais, auparavant, elle le couvrait d'éloges. Pourquoi n'aurait-il pas pu lui aussi décrocher les promotions accordées par la suite à certains des collègues de sa brigade de vérification ? Le tribunal n'a pas retenu ce préjudice de carrière, estimant ne pas disposer des éléments susceptibles de démontrer que Rémy Garnier avait une chance sérieuse de bénéficier d'un avancement avant sa retraite survenue en 2010. En revanche, les juges ont poussé assez loin le curseur en ce qui concerne le préjudice moral : 45 000 euros. De tels montants sont rarement alloués par les juridictions administratives.

Devant la commission d'enquête parlementaire sur l'affaire Cahuzac qui l'avait longuement entendu, Rémy Garnier avait eu la désagréable surprise de se retrouver en position d'accusé. Plusieurs députés socialistes avaient repris à leur compte les couplets de la hiérarchie du fisc, bien que celle-ci ait multiplié les décisions fautives à son encontre, comme le relève le tribunal administratif. « L'État est sanctionné pour son acharnement, se félicite "Columbo". Pourquoi punir celui qui a le courage de dire que la loi fiscale doit être la même pour tous, alors que les serviles et les dociles qui avalent toutes les couleuvres sont promus ? »

Le cas de Rémy GARNIER n'est pas unique, et bon nombre de vérificateurs et d'agents des services de recherches se sont vus freinés en cours de carrière dans leurs investigations, ou bien pire, sanctionnés. Ah, la « Raison d'Etat » !!!
La CGT ne peut que fermement rejeter de tels agissements anti-démocratiques.



Affranchissement intempestif !

Alors, faut faire des économies ou pas ? Faudrait savoir ! À longueur de CTL, les émissaires de l'Administration à la DRFiP 67 prône et se félicitent lors des évocations de la situation budgétaire du département, des économies substantielles réalisées au niveau de l'affranchissement. Apparemment le souci n'est pas partagé sur l'ensemble du territoire DGFIPiesque, puisque tous les cadres C du département et des cadres B (équipes de renfort, par exemple) ont reçu « at home » un courrier de la centrale affranchi au tarif de 0,63 € l'enveloppe, ayant pour objet la nouvelle affectation « fiscalité » ou « gestion publique ».

Il s'agissait en l'occurrence, de préciser aux agents, leur nouvelle Mission, Structure, RAN. N'aurait-il pas été plus simple et plus économique de diffuser l'information aux agents par la voie hiérarchique, comme cela se fait pour les changements d'échelon ? D'autant plus que tous les agents concernés ont été, deux jours plus tard, récipiendaires d'un e-mail d'explication.

Curieusement, aucune communication à ce sujet n'avait été dispensée aux représentants des organisations syndicales lors des CAPL. Du grand n'importe quoi, une fois de plus. La CGT en connaît qui, à la DRFiP 67, en auraient mangé leur chapeau.

Fermetures des sites au public

C'est en application depuis le 1er janvier : dans le département, les sites des Finances sont fermés au public le vendredi après-midi.

Un cache-misère pour la CGT, qui s'y oppose fermement. Certes, sur le court terme, cela peut soulager des collègues surchargés de travail. Cependant, examinons le problème avec un peu plus de recul. Pourquoi les collègues sont-ils surchargés ? Parce qu'on a supprimé des postes à tour de bras, à charge de travail constante voire supérieure.

On choisit donc de détruire un peu plus de service public sous couvert d'empathie pour les agents alors qu'il ne s'agit que de masquer les ravages des suppressions. Exactement de la même façon dont on a supprimé des postes dans des petites trésoreries, jusqu'à ce que la situation soit tellement intenable pour les agents qu'ils en demandent eux-même la fermeture.

Détruire soi-même une situation stable et se présenter ensuite en sauveur, voilà un périlleux exercice de langue de bois pour laquelle certains se montrent décidément très doués.

Une petite chanson en hommage aux victimes de la barbarie du 7 janvier 2015.

Michel BERGER ne nous en voudra certainement pas de lui avoir emprunté sa musique en de telles circonstances.

« *Quelque chose de Charlie !* »

*On a tous quelque chose de Charlie,
Oui, quelque chose de Charlie,
Avec lui nous avons grandi,
C'était, Pilote, Hara-Kiri,
C'est un peu de notre vie, oui, de notre vie ...*

*On a tous quelque chose de Charlie
La France s'était un peu assoupie
C'est arrivé, je crois un mercredi,
Aux alentours des midis,
C'est incroyable en plein Paris, oui, à Paris ...*

*On a tous quelque chose de Charlie,
Oui, quelque chose de Charlie,
Cela s'appelle démocratie,
Et c'est en nous à l'infini,
Le monde entier même nous l'envie, oui, nous l'envie ...*

*On a tous quelque chose de Charlie,
Oui, quelque chose de Charlie,
Cabu, Tignous et Wolinski,
Charb, Honoré et leurs amis,
Assassinés par l'horrible hystérie, oui, cette affreuse hystérie ...*

*On a tous quelque chose de Charlie,
Tous de nos murs on est sortis,
Tels sœurs et frères tous réunis,
Dans la rue ce n' fut qu'un seul cri,
Oui, Charlie, c'est pas fini, non Charlie c'est reparti !*

Oui, Charlie, c'est pas fini, non Charlie c'est pour la vie !

T.B.

SOMMAIRE :

Page 1 :

EDITO : Être ou ne pas être Charlie

Page 2 :

Illustrations

Page 3 :

CTL : Volet Suppressions d'emplois

Page 4 et 5 :

Honnêteté intellectuelle

Page 6 :

Affranchissement intempestif
Fermetures des sites au public

Page 7 :

Chanson en hommage aux victimes

Réalisé sous

Scribus

(logiciel libre de PAO, distribué sous licence GNU GPL)

JE ME SYNDIQUE À LA CGT FINANCES PUBLIQUES

Nom :

Prénom :

Grade :

Échelon :

Adresse administrative :

Adresse personnelle :

Bulletin à retourner au Syndicat par l'intermédiaire de votre correspondant local ou à :

Jean-Michel CHAIRON Trésorerie de Drulingen

Michel BASTIAN SIP de Haguenau